



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

Saison 2021/2022

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

PROCES VERBAL N° 4

Responsable administratif : Florian ARENA

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE,

Responsable Foot U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U9 : Florian NICOLAS

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Florian ARENA suppléé par Michel PELLETIER

Réunion du : 21 septembre 2021

Présents : Mme Sophie CHARRUET,
Jean-François PLEE, Michel PELLETIER (visio)
Excusé : Florian ARENA, Mme Solène
BOUVIER ; Pierre-Yves BERNIER

Responsable administratif :
Florian ARENA

COURRIERS

- CAD : mail reçu concernant le désistement en D1 catégorie U12/U13: Lu et Noté
- EPM : mail reçu concernant l'acceptation de remplacer le CAD 1 en D1 catégorie U12/U13 : Lu et noté
- FC MALIJAI : feuilles d'engagement reçues en U7, U9, U11
- AS FORCALQUIER : feuille d'engagement reçue en U11, incomplète (téléphone et mail)

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte

ENGAGEMENTS

Engagement U13

40 équipes U12-U13 se sont engagées via Footclubs ou Feuille d'engagement
Les équipes non engagées dans Footclubs seront ajoutées par le secrétariat (fermeture des engagements)
Une formule est prévue pour que les groupes de D2 soient incomplets afin d'ajouter des engagements tardifs (jusqu'au 25 septembre)

Engagement U11

48 équipes engagées à ce jour (feuilles d'engagement reçues)
Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

Engagement U7 et U9

49 équipes engagées à ce jour en U9 (feuilles d'engagement reçues)
42 équipes engagées à ce jour en U7 (feuilles d'engagement reçues)
Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

La date butoir du 18 septembre est fixée pour les engagements des équipes de ces 2 catégories

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

Critérium U13

Suite à l'étude des dossiers des équipes, la commission a sollicité les clubs concernés par les critères pour être en D1 et leur volonté déclarée.

Compte-tenu des désistements de certains clubs, les équipes suivantes sont engagées en D1 : GAP2 et ASA 2

Afin de garder une cohérence sportive (objectif recherché), la commission déroge à la règle d'un représentant unique en D1 pour la phase automne.

- ⚽ **D1** : Gap Foot 05 1, ASA1, Sisteron FC1, AS Forcalquier Dauphin 1, GJMD1, EPM1 , Gap Foot 05 2, ASA2

Le championnat a démarré le 18/09/21

D2 :

- Poule A : Avance FC1, Gap Foot 05 3, Laragne Sports 1, ASF Tallard1, UFC Barcelonnette 1
- Poule B : AFCV1, Gap Foot 05 5 (féminines), La Saulce FC 1, Veynes Serres 1, Sisteron FC 2
- Poule C : L'Argentière Sports 1 , AS Embrun1, Saint Crépin ES 1, OBSC 1, Gap Foot 05 4, Avance FC 2
- Poule D : ASVG Saint Martin 1, USC Riez 1, AS Forcalquier Dauphin 2, Oraison Sports 2, ASA 3
- Poule E : ASVG Saint Martin 2, EP Manosque 2 (féminines): AS Forcalquier Dauphin 3, GJMD 2, ASA 4
- Poule F : GJAB 1, EP Manosque 1, US Vivo 04 1, Oraison Sports 1, CAD1

Le championnat démarrera le 25/09/21

La journée du 04/12/21 sera une journée de report

Critérium U13

- D1 – n°23940396: Forcalquier Dauphin 1 – GAP Foot 05 2
 - **Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 28 septembre délai de rigueur.**
- D1 – n°23940399 : GJMD1 – ASA1
 - **Absence feuille jonglage et feuille de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 28 septembre délai de rigueur.**

U11 – Rentrée du Foot

- Plateau à GJMD, à Valensole (ASVG), à AS Dauphin, et à Sisteron.
 - **Absence des feuilles de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 28 septembre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.**

REPORT et/ou CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

Critérium U13

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	11/11/2021	14h00	

RENTREE DU FOOT U11

Bilan

Bonne organisation, et bon état d'esprit.

Clubs absents mais ayant prévenu : ES St Crépin1, US Veynes Serres1 et 2

Clubs absents n'ayant pas prévenu : EP Manosque 1 et 2

RENTREE DU FOOT U7 /U9

Rappel des directives FFF

Interdiction d'organiser de grands évènements. Mise en place de plateaux interclubs ne regroupant que peu de clubs.

Organisation

Deux propositions sont faites :

L'une plus festive basée sur le format « festifoot » nécessitant un nombre d'équipes un peu plus important.

La seconde en format « Interclubs » réunissant 3 ou 4 clubs

Le choix se porte sur le format « Festifoot ». Les supports seront préparés et la communication sera faite début septembre

Prochaine réunion le : *mardi 28 septembre 2021 à 9h30*

Le Responsable administratif

Florian ARENA
François PLEE

Le Secrétaire

Jean-François PLEE

ALPES

FFF